Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260604-0429052026-DE

BRÉLIDY
Entre Jaudy et Trieux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRELIDY
Séance du 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 18 heures 30, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.
Date de la convocation : 11 mai 2026

Etaient présents : Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL

Membres absents excusés : Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER (procuration à Nicolas BILLIOU)

Membre absent non excusé : 0

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Dominique COROYER

Délibération n° 4_29/05/2026 – approbation du rapport annuel de la ligne 24 « Paimpol/Ploubazlanec » - année 2024

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel de la ligne « Paimpol/Ploubazlanec » année 2024.

Monsieur le Maire, donne lecture du rapport annuel 2024 de la ligne Paimpol/Ploubazlanec.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir échangé,

- **PREND ACTE** du rapport annuel présenté pour l'exercice 2024 concernant la ligne « Paimpol/Ploubazlanec ».

VOTE : 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits.
Pour copie conforme
Le Maire - M. Pierre-Marie GAREL

Le secrétaire de Séance,
Dominique COROYER